

## E. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

### 1. BUDGET ORDINAIRE DE L'ONU

M. William H. Barton, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, a fait une déclaration le 29 janvier 1979 en Plénière de l'Assemblée générale sur les montants estimatifs révisés des revenus et dépenses pour l'exercice 1978-1979. Il a critiqué l'incapacité de l'Assemblée générale de contrôler le budget et la gestion des programmes des Nations Unies et a exprimé l'importance qu'attache le Canada aux mesures visant à remédier aux problèmes financiers au sein de l'Organisation.

L'Organisation des Nations Unies est sur le point d'adopter un projet de dépenses budgétaires supplémentaires qui aura pour effet d'augmenter son budget biennal net, et ce après seulement un an, par près de 39 pour cent, par comparaison avec les dépenses nette encourues pour l'exercice 1976-1977. De plus, le Secrétaire général a indiqué que nous pouvions nous attendre à de nouvelles demandes vers la fin de 1979. En approuvant ce projet, nous n'approuvons pas simplement certaines dépenses, nous fournissons la preuve irréversible de l'incapacité de cette Assemblée de contrôler le budget et la gestion des programmes des Nations Unies. Une telle attitude créerait une situation des plus malsaines dans les meilleures circonstances. Or, il est de fait que plusieurs Etats membres font face à l'heure actuelle à de sérieuses difficultés économiques et se sont vus forcés, malgré les désavantages politiques que cela impliquait, de freiner leurs propres programmes de développement. Cela nous place dans une situation intolérable.

Vous-même, M. le Président et le Secrétaire général également, avez attiré notre attention sur la nécessité pour l'Assemblée d'améliorer sa procédure pour la conduite efficace de ses travaux, et le Secrétaire général nous a déclaré tout juste avant Noël, qu'il avait l'intention de nous soumettre ses recommandations en temps utile pour examen à la prochaine session. J'espère, et je n'ai aucune raison d'en douter, que le problème du contrôle à exercer sur le programme et le budget constituera un chapitre important de cette étude. J'estime, M. le Président qu'il est urgent de prêter attention à cette question et d'établir un mécanisme approprié pour l'adoption, dès le début de chaque exercice biennal, d'un objectif chiffré qui ne saurait être dépassé. Il conviendrait également de prendre une décision irréversible nécessitant le financement de toute modification ultérieure dans le programme à l'intérieur de limites budgétaires établies, si nécessaire, par la suspension des projets de moindre priorité. Nos gouvernements doivent eux-mêmes agir ainsi dans la poursuite de leurs propres affaires. Notre incapacité d'en faire autant nous rend impopulaire auprès du public et pourrait éventuellement menacer l'existence même des Nations Unies.

La Charte impose à chaque gouvernement l'obligation de payer sa part des coûts de l'Organisation, comme les établit l'Assemblée générale. C'est là un principe d'une importance cruciale pour l'intégrité des Nations Unies, et le Canada s'inquiéterait beaucoup de toute action qui pourrait y porter atteinte. Mais si nous persistons à démontrer que nous ne pouvons pas contrôler collectivement ces mesures budgétaires, il ne fait aucun doute alors que certains gouvernements en arriveront à la conclusion qu'ils doivent agir individuellement. Si cela devait arriver, le résultat ne pourrait être que l'affaiblissement de la capacité de l'Assemblée de gérer ses propres affaires. Dans ce contexte, il est certainement approprié de noter qu'à la Cinquième Commission, les